

**Projet de délibération du 30 janvier 2012 de MM. Grégoire Carasso, Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck et Mme Vera Figurek: «Rétablissement des 300 000 francs destinés aux frais d'annonce pour la recherche de personnel».**

(accepté par le Conseil municipal lors de la  
séance du 22 février 2012)

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les circonstances du vote de la ligne du budget 2012 relative aux frais d'annonce pour la recherche de personnel (baisse de 300 000 francs),

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné aux frais d'annonce pour la recherche de personnel.

*Art. 2.* – Les sommes allouées aux annonces presse sont réparties équitablement entre les médias en fonction des besoins de recrutement.

*Art. 3.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012 sur le centre de coût 1300000 «Direction ressources humaines», nature comptable 309770 «C-DRH annonce et frais pour la recherche de pers.».